N° 1997-1686 - domaine et administration générale + développement économique et grands projets - Limonest - Lieu-dit "les Tuileries" - Convention de mise à disposition d'un terrain à EDF-GDF - Département de l'action foncière - Subdivision val de Saône -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de la séance du conseil de communauté du 17 mars 1997, vous avez approuvé la cession, sous forme de promesse de vente au profit de la SA SOPIC, d'une parcelle de terrain appartenant à la Communauté urbaine, d'une superficie de 3 567 mètres carrés, cadastrée section H n° 23 et 739 et située lieu-dit "les Tuileries" à Limonest.

Dans l'attente de la concrétisation du projet de la SA SOPIC et, en particulier, de la réalisation d'un hôtel de 70 chambres environ ou d'un programme compatible avec les orientations du schéma d'urbanisme commercial, EDF-GDF a sollicité l'autorisation d'implanter sur une partie dudit terrain, soit une emprise de 25 mètres carrés, un poste de transformation devant alimenter l'opération ;

B - Propose, dans la mesure où la SA SOPIC a d'ores et déjà donné un avis favorable à cette implantation, d'approuver la convention de mise à disposition gratuite dudit terrain à EDF-GDF et de l'autoriser à la signer ;

Vu ladite convention de mise à disposition gratuire ;

Vu sa délibération en date du 17 mars 1997 ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et développement économique et grands projets ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de mise à disposition gratuite dudit terrain à EDF-GDF.

2° - Autorise monsieur le président à la signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,